

223C0733  
FR0000127771-FS0384

16 mai 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**VIVENDI**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mai 2023, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le 11 mai 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 6 891 571 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 0,62% du capital et 0,61% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Bank of America, National Association	6 772 910	0,61	6 772 910	0,60
BofA Securities, Inc.	3 955	ns	3 955	ns
Managed Account Advisors LLC	87 576	0,01	87 576	0,01
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	3 875	ns	3 875	ns
U.S. Trust Co of Delaware	23 255	ns	23 255	ns
<b>Total Bank of America Corporation</b>	<b>6 891 571</b>	<b>0,62</b>	<b>6 891 571</b>	<b>0,61</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VIVENDI sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions VIVENDI détenues par assimilation (conclusion de prêt d'actions, d'options et de contrats de « swaps » à règlement en espèces), au résultat desquelles l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Bank of America National Association, a précisé détenir 6 676 979 « swaps » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions VIVENDI, à des échéances comprises entre le 2 juin 2023 et le 5 mai 2025, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 102 874 718 actions représentant 1 132 347 854 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta de 1.